

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- Communauté française  
 Provincial et communal

- Libre confessionnel  
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
Jean STEENSELS, Directeur général adjoint

Date et signature : .....

**2. Intitulé de l'unité de formation :**

**PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE**

CODE DE L'U.F. : <b>91 04 06 U21 E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <b>904</b>
---	---

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- Enseignement secondaire de :  transition  qualification  
du degré :  inférieur  supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

**Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  oui  non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° **3** de 1 page(s)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° **4** de 1 page(s)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : <b>91 04 06 U21 E1</b>	Code du domaine de formation : <b>904</b>
---	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pharmacologie et toxicologie des animaux de compagnie	CT	B	64
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	16
Total des périodes			80

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 17 août 2009.....

Signature :

-----  
(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION**

**PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE**

**1. FINALITÉS GÉNÉRALES**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

**2. FINALITÉS PARTICULIÈRES**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de se familiariser avec les notions de base de pharmacodynamie et pharmacocinétique
- ◆ d'être sensibilisé à la toxicité de certaines substances

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

**2.1.Capacités :**

*face à des situations – problèmes rencontrés dans des cabinets vétérinaires,. ...*

- de définir et de décrire les pathologies suivantes du chat et du chien :
  - intoxication,
  - urolithiase,
  - lésions cutanées,
  - choc, inflammation et mort.
- d'énumérer les précautions et mesures particulières à prendre face à celles-ci,
- de présenter le calendrier vaccinal du chien et du chat.

*En ce qui concerne les carnivores domestiques :*

- de citer les fréquences physiologiques (cardiaque, respiratoire et les températures corporelles );
- d'expliquer la mécanique fonctionnelle du système respiratoire;
- de citer l'âge de la maturité sexuelle;
- de décrire le cycle du système reproducteur femelle;
- de décrire la gestation;
- de décrire les mécanismes du système locomoteur;
- de décrire la réaction antigènes/anticorps et la transmission passive de l'immunité
- d'expliquer le fonctionnement du système digestif;
- de décrire la composition de l'urine et le rôle de la vessie.

*En ce qui concerne les lapins, les oiseaux et les N.A.C :*

- de citer la longévité et le cycle nycthéral.

**2.2 Titres pouvant en tenir lieu :**

Attestations de réussite des UF « Physiologie des animaux de compagnie » « Pathologie des animaux de compagnie ».

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

**PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE**

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

**En pharmacologie, l'étudiant sera capable :**

- de définir la notion de principe actif,
- de distinguer les différentes classes de médicaments,
- de citer les caractères organoleptiques, les indications et usage thérapeutiques des médicaments vétérinaires les plus courants,
- de citer les voies d'administrations les plus courantes (intra-veineuse, intra-musculaire, sous cutanée, orale, intra-rectale, topique, intra-conjonctivale),
- de décrire les étapes du devenir du médicament depuis l'administration jusqu'à son élimination,
- de définir la notion de demi-vie et ses conséquences,
- d'expliquer les modifications pharmacocinétiques liées à des facteurs externes ou internes, tels que la forme galénique, la prise d'aliments et la prise d'un autre médicament,
- d'appréhender les avantages et les dangers de certaines voies d'administration,
- de détailler la résorption, la diffusion, la métabolisation, les récepteurs et l'élimination des principes actifs,
- de définir la notion de compliance,
- de citer les effets secondaires et les effets indésirables les plus courants des médicaments,
- de définir la phytothérapie et l'homéopathie.

**En toxicologie, l'étudiant sera capable :**

- de décrire les différents types de toxicité,
- d'expliquer les contre-indications et les risques d'intoxication liés à l'administration de certains médicaments chez le chat et le chien,
- d'expliquer les toxicités de certains éléments environnementaux (Plomb, pesticides, plantes...) en fonction des espèces,
- d'identifier les principaux signes pouvant laisser penser à une intoxication.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- de citer et d'illustrer les différentes voies d'administration des médicaments,
- de distinguer les principales classes de médicaments vétérinaires,
- de décrire les principes généraux du devenir du médicament dans l'organisme (pharmacocinétique),
- de citer les effets secondaires et les effets indésirables de certains médicaments,
- d'expliquer les contre-indications et les risques d'intoxication liés à l'administration de certains médicaments.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- la précision, la rigueur et l'exhaustivité des réponses.

**ANNEXE 6**

**CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.